

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE  
du 23 janvier 2024, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR
  - 1.1. Approbation de l'ordre du jour
  
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
  - 2.1. Approbation du procès-verbal des dernières séances
  - 2.2. Autorisation de dépenses - Participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Année 2024
  - 2.3. Autorisation de signature - Offre d'acquisition d'une partie du lot 3 637 060 appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la construction de l'usine de traitement des eaux
  - 2.4. Acquisition de parties du lot 2 713 657 du cadastre du Québec - Bouclage du réseau cyclable sur la route Édouard-VII, entre la rue des Ormes et le Croissant du Parc
  - 2.5. Soutien financier - Service d'Entraide de Saint-Philippe
  - 2.6. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  
3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
  - 3.1. Dépôt de la liste des employés embauchés par le directeur général
  - 3.2. Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 2024-11 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345
  - 3.3. Nomination d'une régisseuse - loisirs - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  - 3.4. Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Katrine Chassé à titre de directrice adjointe finances et trésorière adjointe - Service des finances et des technologies de l'information
  - 3.5. Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de Louise Lapierre à titre de coordonnatrice aux revenus - Service des finances et des technologies de l'information
  - 3.6. Autorisation de signature - Lettre d'entente numéro 3 - Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Philippe
  
4. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
  - 4.1. Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2023
  - 4.2. Programme triennal d'immobilisations - Financement des projets 2024 - Affectation des sommes

## 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1. Autorisation de signature - Entente - Maison des Jeunes de Saint-Philippe - Année 2024
- 5.2. Autorisation de signature - Entente - Café Liberté 50 - Année 2024
- 5.3. Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club de soccer Roussillon - Année 2024
- 5.4. Demande de soutien financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Tournoi de ringuette Roussillon-Brossard - Année 2024
- 5.5. Demande de soutien financier - Achat de survêtement pour les bénévoles - Association de hockey mineur de Delson

## 6. EAU ET PROJETS

- 6.1. Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Reconstruction du rang Saint-André - Reddition de compte (dossier numéro UPF69633)
- 6.2. Approbation de modifications au mandat de BHP Experts-Conseils s.e.c – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux – Lots 3, 4 et 7 – Réseaux d'égout et d'aqueduc et station de pompage – Appel d'offres GEN-2020-02
- 6.3. Approbation de modifications au contrat d'Excavation Civilpro inc. - Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc et station de pompage (Lots 3 et 7) - Appel d'offres GEN-2022-05
- 6.4. Approbation de modifications au mandat de GBI Experts-Conseils inc. - Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et surveillance des travaux - Lot 2 - Construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées - Appel d'offres GEN-2020-01
- 6.5. Autorisation de signature - Convention d'aide financière par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Soutien - Planage et reconstruction des émissaires sur la route Édouard-VII, réfection de la rue Benoît et ajout d'un collecteur pluvial (dossier numéro DFT94398)

## 7. TRAVAUX PUBLICS

## 8. SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1. Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 412-01 modifiant le règlement numéro 412 concernant l'établissement d'un service de sécurité incendie et de certaines mesures relatives à la prévention des incendies et à la sécurité publique afin de remplacer le délégué en matière de prévention incendie
- 8.2. Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 413-01 modifiant le règlement numéro 413 sur la prévention des incendies afin de remplacer le délégué en matière de prévention incendie

## 9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 9.1. Position de la Ville - Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) - Projet de développement immobilier sur le lot 2 714 126 du cadastre du Québec (Projet Bisson)
- 9.2. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole – Voie de contournement
- 9.3. Recommandation à la CPTAQ - Demande d'autorisation d'aliénation dans le cadre d'un échange de parcelles de terrain - Partie des lots 2 714 159, 2 714 160 et 2 427 175 du cadastre du Québec
- 9.4. Avis de motion - Règlement numéro 500-02 modifiant le règlement numéro 500 du plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation industrielle légère à même le territoire situé au nord de l'autoroute 30 et de procéder aux adaptations nécessaires qui en découlent
- 9.5. Adoption - Projet de règlement numéro 500-02 modifiant le règlement numéro 500 du Plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation industrielle légère à même le territoire situé au nord de l'autoroute 30 et de procéder aux adaptations nécessaires qui en découlent
- 9.6. Avis de motion - Règlement numéro 501-20 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
  - 1) de modifier l'angle minimal des limites latérales de lots autorisé dans certains cas spécifiques ;
  - 2) de permettre l'aménagement de terrasses au sol pour toutes les classes d'usages ;
  - 3) de préciser les normes applicables aux zones tampons ;
  - 4) de préciser les normes applicables au stationnement d'un parc de véhicules dans une aire d'entreposage ou de réception et d'expédition ;
  - 5) de modifier les normes applicables aux clôtures entourant une aire d'entreposage ;
  - 6) de modifier les dispositions relatives aux parcs de véhicules ;
  - 7) de modifier les ratios minimums de cases de véhicules et de vélos pour les superficies d'usages des catégories « Transformation et secteur secondaire », « Distribution, entreposage et flotte de véhicules » et « Production immatérielle » ;
  - 8) de permettre des clôtures correspondant aux normes relatives aux aires d'entreposage autour des aires de réception et d'expédition ;
  - 9) de modifier les superficies d'affichage maximales pour la zone I-04 ;
  - 10) de créer la zone P-42 à même une partie de la zone H-04 et d'y autoriser l'usage « Parcs et espaces naturels et récréatifs » ;
  - 11) de modifier l'identifiant de la zone H-04 devenant I-04 ;
  - 12) pour les zones I-02 et I-03, d'abaisser le pourcentage d'emprise au sol minimal pour les bâtiments et de supprimer les dispositions relatives au contingentement d'usage ;
  - 13) pour la zone I-04, de modifier les usages autorisés, en concordance avec la nouvelle affectation industrielle légère introduite par la modification du plan d'urbanisme (500-02), de modifier les marges minimales, le nombre d'étages autorisés et le pourcentage d'emprise au sol minimal pour les bâtiments, les normes de lotissement et de prévoir des dispositions particulières applicables à ladite zone
- 9.7. Adoption - Projet de règlement numéro 501-20 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :
  - 1) de modifier l'angle minimal des limites latérales de lots autorisé dans certains cas spécifiques ;
  - 2) de permettre l'aménagement de terrasses au sol pour toutes les classes d'usages ;
  - 3) de préciser les normes applicables aux zones tampons ;
  - 4) de préciser les normes applicables au stationnement d'un parc de véhicules dans une aire d'entreposage ou de réception et d'expédition ;
  - 5) de modifier les normes applicables aux clôtures entourant une aire d'entreposage ;
  - 6) de modifier les dispositions relatives aux parcs de véhicules ;
  - 7) de modifier les ratios minimums de cases de véhicules et de vélos pour les superficies d'usages des catégories « Transformation et secteur secondaire », « Distribution, entreposage et flotte de véhicules » et « Production immatérielle » ;

- 8) de permettre des clôtures correspondant aux normes relatives aux aires d'entreposage autour des aires de réception et d'expédition ;
- 9) de modifier les superficies d'affichage maximales pour la zone I-04 ;
- 10) de créer la zone P-42 à même une partie de la zone H-04 et d'y autoriser l'usage « Parcs et espaces naturels et récréatifs » ;
- 11) de modifier l'identifiant de la zone H-04 devenant I-04 ;
- 12) pour les zones I-02 et I-03, d'abaisser le pourcentage d'emprise au sol minimal pour les bâtiments et de supprimer les dispositions relatives au contingentement d'usage ;
- 13) pour la zone I-04, de modifier les usages autorisés, en concordance avec la nouvelle affectation industrielle légère introduite par la modification du plan d'urbanisme (500-02), de modifier les marges minimales, le nombre d'étages autorisés et le pourcentage d'emprise au sol minimal pour les bâtiments, les normes de lotissement et de prévoir des dispositions particulières applicables à ladite zone

- 9.8. Avis de motion - Règlement numéro 508-04 modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin :
- 1) d'y supprimer toute mention concernant la zone H-04 ;
  - 2) d'assujettir la zone I-04 aux dispositions applicables au secteur industriel ;
  - 3) de préciser les objectifs et critères applicables au secteur industriel

- 9.9. Adoption - Projet de règlement numéro 508-04 modifiant le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin :
- 1) d'y supprimer toute mention concernant la zone H-04 ;
  - 2) d'assujettir la zone I-04 aux dispositions applicables au secteur industriel ;
  - 3) de préciser les objectifs et critères applicables au secteur industriel

- 9.10. Adoption - Règlement numéro 501-21 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de permettre les garages dont le plancher est situé sous le niveau moyen du pavage fini du centre de la rue, pour les propriétés situées sur la rue du Carrousel dans la zone AH-220

- 9.11. Modification de la résolution numéro 23-12-377 - Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme de développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Piste cyclable entre le croissant du Parc et la rue des Ormes

- 9.12. Adoption - Règlement numéro 449-01 modifiant le règlement numéro 449 relatif aux infrastructures et au drainage afin d'en assurer la conformité au règlement numéro 2008-47 sur l'assainissement des eaux de la Communauté métropolitaine de Montréal

## 10. Divers

- 10.1. Varia

- 10.2. Informations de monsieur le maire

- 10.3. Période de questions

- 10.4. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 10.4.1. Levée de la séance